

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROÛT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

### **Absents ayant donné pouvoir** :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **04. Admissions en non-valeur et créances éteintes**

### ***Monsieur KERMARREC rapporte :***

Le Trésorier de Saint-Herblain, comptable de la Ville, sollicite l'admission en non-valeur et en créances éteintes de recettes qu'il n'a pu recouvrer pour des motifs divers.

Il est proposé d'admettre en créances éteintes et en non-valeur, sur le budget principal de la Ville, la somme de 5 340,18 €, correspondant à des titres de recettes des années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 pour les motifs suivants :

Motif de la présentation	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Créances éteintes				125,15 €	228,24 €	<b>353,39 €</b>
PV perquisition et demande renseignement	336,12 €	962,65 €				<b>1 298,77 €</b>
PV de carence			801,51 €	692,18 €	360,69 €	<b>1 854,38 €</b>
Poursuites sans effet	17,36 €	723,85 €	287,08 €	103,68 €	72,78 €	<b>1 204,75 €</b>
RAR inférieur seuil poursuite		45,60 €	109,60 €	454,99 €	18,70 €	<b>628,89 €</b>
<b>Total</b>	<b>353,48 €</b>	<b>1 732,10 €</b>	<b>1 198,19 €</b>	<b>1 376,00 €</b>	<b>680,41 €</b>	<b>5 340,18 €</b>

Un mandat de 4 986,79 € sera émis sur le compte 6541.020 (créances admises en non-valeur).

Un mandat de 353,39 € sera émis sur le compte 6542.020 (créances éteintes).

Pour mémoire, une provision pour créances douteuses a été constituée par délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2021, pour un montant de 7 800 €. Cette provision sera reprise à hauteur de 5 340,18 €.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, M. ANGOMARD s'étant absenté pour le vote :

- **ADMET** en non-valeur et en créances éteintes les recettes impayées référencées ci-dessus, pour un montant total de 5 340,18 €.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 14 DEC. 2021

Et par publication le : 14 DEC. 2021

Extrait certifié conforme

Orvault, le 14 décembre 2021

**Pour le Maire**

**Le Directeur général**



*(Signature)*

**Jean-François MAISONNEUVE**